



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENTS NUMÉRO 688-22, 689-22 ET 690-22

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général par intérim, trésorier et greffier de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, les règlements suivants :

Règlement numéro 688-22 portant sur les barils récupérateurs d'eau de pluie

Règlement numéro 689-22 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2022, abrogeant et remplaçant le Règlement 686-22

Règlement numéro 690-22 complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés et autres dispositions relatives aux compétences municipales, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 687-22

Les intéressés pourront consulter lesdits règlements sur le site Internet à www.shannon.ca .

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné Sylvain Déry, directeur général par intérim, trésorier et greffier de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 5 juillet 2022 conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 5^e JOUR DE JUILLET 2022

Le directeur général par intérim, trésorier et greffier,
Sylvain Déry, avocat, MBA,
docteur en administration publique, OMA